Coopératives diverses et du genre services.—Sous cet en-tête viennent divers services pourvus coopérativement comme le logement, les soins médicaux, les réseaux téléphoniques et les sociétés d'inhumation. Les sociétés de cette nature sont plus récentes, mais leur importance s'accroît. Les principes coopératifs ont aussi été appliqués, dans certains cas isolés, à d'autres genres d'initiatives comme les restaurants, les buanderies, l'impression et l'édition et l'électrification. Jusqu'à ce qu'un relevé complet soit fait du champ de la coopération des consommateurs, il n'existera aucun renseignement exact à ce sujet.

Les plus communes de ces coopératives de services sont celles qui fournissent un service téléphonique, organisées pour la plupart dans les régions rurales. Les statistiques de 1913 indiquent qu'il existe alors 262 systèmes coopératifs de téléphone. En 1940, ce nombre est de 2,348 et le nombre de téléphones reliés s'élève à 102,286. Les immobilisations totales de ces systèmes sont d'environ \$20,000,000.

Comme le public et les hôpitaux requéraient de plus en plus un moyen d'alléger le fardeau financier résultant de la maladie, divers plans d'hospitalisation ont été organisés avec le concours des hôpitaux publics au Canada. En 1941, le Canada compte 38 de ces systèmes d'assurance collective d'hospitalisation et plusieurs autres sont en voie de formation. La plupart des systèmes présentement en opération reposent sur le même principe. Il y a généralement une contribution mensuelle sur une base de famille ou d'individu, en retour de laquelle l'abonné a droit à un tarif préférentiel sur divers services d'hôpitaux et à de nombreux services de routine, sans frais supplémentaires. La Branche des Institutions du Bureau Fédéral de la Statistique signale cinq de ces systèmes en Nouvelle-Ecosse, deux au Nouveau-Brunswick, sept en Ontario, un au Manitoba, trois en Saskatchewan, sept en Alberta et treize en Colombie Britannique. Dans la province de Québec un plan est prêt à fonctionner.

Le premier plan provincial de ce genre au Canada a été lancé par le gouvernement provincial du Manitoba; c'est aujourd'hui le plus important du Dominion, bien que ses opérations soient limitées aux grandes villes. Moyennant certaines contributions mensuelles, les abonnés ont droit à 21 jours d'hospitalisation; ceci comprend la nourriture et les régimes spéciaux, les soins généraux, les pansements et les médicaments. Des rabais sont accordés sur les analyses de laboratoire, la radiologie et autres traitements.

Un plan dans l'Ontario, soutenu par l'Association des hôpitaux de l'Ontario et l'Association médicale de l'Ontario, est très semblable à celui du Manitoba. Les deux hôpitaux publics de Kingston, Ontario, ont adopté un plan d'hospitalisation en commun qui diffère du plan habituel d'assurance. Une distribution au pro rata du montant entier des fonds provenant des honoraires prescrits est faite aux abonnés hospitalisés durant l'année. Cette distribution est basée sur l'acquittement de leurs comptes.

Le système coopératif de logement probablement le mieux connu au Canada est celui de la Nouvelle-Ecosse. Avec l'assistance de la Commission provinciale du logement, les mineurs du voisinage de Glace Bay et Reserve Mines ont entrepris de se construire de meilleures habitations, et trois groupes de cette région habitent déjà ces nouvelles maisons. Ils sont organisés coopérativement avec l'aide de fonds avancés par la Commission du logement et la main-d'œuvre est fournie par les memvres de la société coopérative du logement.

Il existe au Canada une ou deux compagnies d'autobus et de transport opérant coopérativement. Les étudiants de l'Université de Toronto, de l'Université Queen's